

**COMMISSION SYNDICALE DU STADE BEAULIEU /
SAINT JEAN**

06230 ALPES-MARITIMES

ARRETE N° 20/01

**ORDONNANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE INTERCOMMUNAL
DE BEAULIEU / SAINT JEAN
EN RAISON DE L'EPIDEMIE DE COVID-19**

LE SYNDIC DE LA COMMISSION SYNDICALE DU STADE BEAULIEU / SAINT JEAN :

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale ;
VU l'épidémie de COVID-19 ;
VU les mesures adoptées par le Gouvernement et les différentes instructions émises par les
Services de l'Etat face à l'épidémie de COVID-19, notamment la fermeture des établissements
scolaires à compter du lundi 16 mars 2020 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la propagation du virus et des mesures ordonnées par les
Services de l'Etat, il est nécessaire de fermer au public jusqu'à nouvel ordre le stade
intercommunal et toutes ses dépendances afin de limiter les rassemblements et la propagation
du COVID-19,

ARRÊTE :

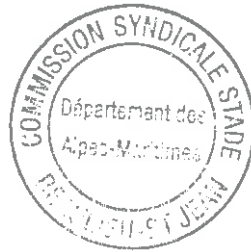
Article 1 : Le stade intercommunal et toutes ses dépendances seront fermées au public à
compter du lundi 16 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre. Seuls les locaux administratifs
pourront être utilisés par l'association concernée.

Article 2 : Le présent arrêté affiché aux différentes entrées de l'équipement sportif.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Tout
recours contre le présent arrêté ne pourra s'exercer que dans les conditions fixées à l'article R
421-1 du Code de Justice Administrative, c'est-à-dire dans un délai de deux mois après son
affichage en Mairie, auprès du Tribunal Administratif de Nice, sis 18 avenue des Fleurs, 06000
Nice, par voie postale, ou électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyen »
accessible par le biais du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>

Article 4 : Le Syndic est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean-Cap-Ferrat, le 13 mars 2020,



Le Syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-François Dieterich".

Jean-François DIETERICH